



Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2020-2021

Stagiaire en urbanisme	60 % de la cotisation annuelle
Reconnaissance de l'équivalence :	
d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
de la formation acquise hors du Québec	125 \$
d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
un diplôme reconnu	125 \$
la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$